

Contexte et Préambule explicatif

Monsieur Jean-Louis MOLL rappelle que la bibliothèque municipale fait partie du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Créonnais.

En 2012, une délibération (n°28-06-2012) du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a validé l'adoption du règlement Pass' Lecture pour toutes les bibliothèques membres de ce réseau. Elle incluait une harmonisation de la cotisation des usager(e)s pour obtenir leur carte Pass' lecture (permettant d'avoir accès à toutes les bibliothèques du Créonnais). Le mardi 17 décembre 2019, la Communauté de Communes a modifié le règlement du réseau Pass' lecture en y inscrivant la gratuité de la cotisation pour tous lecteurs pour l'emprunt d'ouvrages (délibération 63.12.19).

Objectifs de la gratuité

Le manifeste de l'UNESCO rappelle qu'en principe « la bibliothèque publique doit être gratuite ». Il s'agit d'un symbole fort politiquement pour l'égalité d'accès à la culture et au savoir. Les bibliothèques notent fréquemment un bond de leur nombre d'inscrits l'année du passage à gratuité, surtout si la communication est bien faite à ce sujet. Enfin, l'inscription à de nombreuses bibliothèques alentours au Créonnais (Branne, Salleboeuf, Yvrac, médiathèque de Convergence Garonne...) est gratuite.

CONSIDERANT que le nouveau règlement du Pass' lecture inclut la gratuité des cotisations de tous les lecteurs pour l'emprunt d'ouvrages.

CONSIDERANT que la bibliothèque municipale est membre du réseau Pass' Lecture communautaire.

Proposition de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'offrir à tous les lecteurs à titre gratuit l'accès à une carte Pass ' Lecture permettant d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque municipale.

Délibération proprement dite

Vu la délibération du conseil communautaire n°63.12.19 en date du 17 décembre 2019 modifiant le règlement intérieur du réseau Pass' Lecture et actant la gratuité des adhésions

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ***APPROUVE l'application de la gratuité pour l'octroi d'une carte Pass' lecture à tous les lecteurs.***
- ***VALIDE le nouveau règlement du Réseau Pass' lecture de la communauté de Communes du Créonnais.***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents.***

Nombres d'élus présents : 18

Nombre de votants : 23 (dont 5 procurations)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0